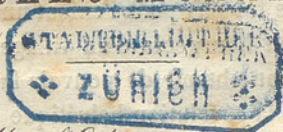


~~LK 775 m~~

~~1844.5.~~

Nekr M 0050

# CHARLES MONNARD.



*A M. l'Editeur de l'Album.*

MONSIEUR,

**W**ous me demandez une esquisse biographique sur M. Monnard. Je devrais m'excuser, dans la persuasion où je suis que, comme il n'est pas d'histoire du temps présent, il n'est pas non plus de vraie biographie des contemporains. Les amis de l'homme qui occupe la scène sont trop près de ce qu'il a d'excellent, ses ennemis de ses côtés faibles. L'heure de la lutte n'est pas celle de la contemplation. Si j'essaie quelques traits, avec la certitude de ne pouvoir vous envoyer qu'une ébauche imparfaite, c'est pour vous prouver mon obéissance.

Charles Monnard, né à Berne, le 17 janvier 1790, d'un père vaudois et d'une mère bernoise, apprit de bonne heure à connaître la vie comme un combat. Enfant encore, il perdit son père, qui lui laissa pour tout héritage une réputation d'honnête homme et des difficultés de plus d'un genre à surmonter. Il grandit dans une atmosphère bien différente de celle des salons; il développa ses premières forces dans l'air li-

bre des Alpes, qui, comme on l'a dit de la haute mer, trempe vigoureusement les âmes. L'entrée même du Collège ne fut pas pour l'enfant une chose facile ; comme il était bourgeois d'un village, et non d'une ville, il ne put obtenir de pouvoir faire ses classes qu'après que la révolution helvétique eût conquis ce droit à l'habitant des campagnes. En 1804, sa mère ayant contracté un second mariage, et épousé un Vaudois, Monnard la suivit à Lausanne, où il acheva ses études et fut consacré au ministère évangélique. Longtemps il a été cité, par ses professeurs et ses condisciples, comme un modèle de ce que peut le travail, secondé par le courage et le talent, contre la fortune adverse. En 1812, il fut appelé à faire, à Paris, l'éducation des deux fils du comte Duchâtel. Quatre ans plus tard, la chaire de littérature française à l'Académie de Lausanne étant devenue vacante, Monnard se présenta au concours, et l'emporta sur des concurrents, hommes très-distingués (1). Son mariage avec M<sup>lle</sup> von Scheibler, de Francfort-sur-le-Mein, suivit de près sa nomination comme professeur.

L'un des premiers étudiants qui suivirent les cours donnés par Monnard, j'ai conservé le vif souvenir de l'impression qu'ils firent. Le professeur s'exprimait comme un ami. Il nous appelait à l'examen et nous associait en quelque manière à ses propres études.

(1) L'un d'eux avait eu pour sujet d'exercice la fable des *Deux Pigeons*, et l'avait traité avec un charme singulier ; mais après avoir entendu l'examen de Monnard : « Il a, dit-il, tordu le cou à mes pigeons. »

Ce n'était pas seulement comme un recueil de choses bien dites qu'il considérait la littérature, mais comme l'expression des besoins de l'âme humaine, et c'était dans la nature de l'homme qu'il allait chercher les germes des beaux-arts. Aussi ses leçons furent-elles pour ses auditeurs la révélation d'un monde nouveau dans les lettres et dans les domaines divers de l'intelligence. Comme il possédait bien les littératures grecque, latine, allemande, anglaise et italienne, et qu'il multipliait les rapprochements entre les temps et les âges divers, ses cours s'élevèrent à la hauteur d'un enseignement philosophique des littératures comparées. Monnard s'était, à Paris, associé aux travaux de la jeune génération qui, comme lui, tâchait de pénétrer dans les rapports de la littérature avec les mœurs, et d'arriver, par une analyse plus profonde de l'âme humaine, à des sources nouvelles d'idées et d'émotions. Bien des pensées, neuves alors, ont été jetées dans ses leçons et déposées ensuite dans la *Revue Encyclopédique*, et surtout dans le *Globe*, journal dont Monnard fut pendant bien des années un actif collaborateur. Un séjour de quatorze mois à Paris, fait en 1822 dans l'intérêt de ses études, le mit en relation avec MM. Thiers, Mignet, Dubois, avec d'autres hommes distingués encore, qui sont demeurés ses amis.

De retour à Lausanne, Monnard se chargea de la rédaction de la partie suisse d'un journal naissant, le *Nouvelliste Vaudois*. Ainsi s'ouvrit pour lui une carrière nouvelle auprès de celle de l'enseignement

(1824). D'abord il ne songea qu'à contribuer par son journal à rapprocher la Suisse allemande de la Suisse française, et à les faire connaître mieux l'une à l'autre. Mais bientôt il se vit entraîné de ce champ sur celui d'une vive polémique. On sait comment il s'unit à MM. le général De la Harpe, Clavel de Brenles, Jayet, Jaquet, Fischer et à d'autres hommes généreux, pour battre en brèche la majorité compacte qui s'était formée dans le Grand Conseil du canton de Vaud. En 1828, il fut nommé par le Cercle de Lausanne membre du Grand Conseil, en remplacement du général De la Harpe; en 1830, il le fut de l'Assemblée à laquelle le canton de Vaud doit la Constitution qui le régit. En 1832 et les années suivantes, il fut appelé à représenter le canton de Vaud dans la Diète suisse, et fut aussi nommé membre de la Commission chargée de la révision du Pacte fédéral.

Dans la question de la révision du Pacte, Monnard s'appuya sur le principe de la souveraineté cantonale, et non sur celui qui eût donné aux grands cantons la domination sur les petits. Il considérait la Confédération comme une famille de frères, inégaux en âge et en ressources, mais égaux en droits. Il eût désiré voir les Suisses se réunir pour resserrer leur lien fédératif, pour accroître et préciser mieux les attributions du pouvoir central; mais cette centralisation, il la voulait librement acceptée. Le projet d'une Université fédérale vint de lui. Il la plaçait au centre de la Suisse, à Lucerne; elle eût réuni, dans sa pensée, protestants et catholiques, races française

et allemande. Une Commission fut chargée d'étudier les moyens d'exécution. Mais déjà Zurich prenait les devants; Berne le suivait en hâte, et ce qu'un homme généreux avait semé dans un esprit fédéral fut moissonné dans des intérêts cantonaux.

En ce qui concerne les rapports avec l'étranger, le canton de Vaud a toujours été des plus jaloux de maintenir intacts la neutralité, l'indépendance et l'honneur helvétiques. L'occasion de le montrer se présenta en 1838, lorsque le Gouvernement français demanda l'éloignement de Louis Bonaparte, qui, gracié après une folle expédition, était venu se rasseoir sur le sol confiant de la Suisse. Placés entre des instances faites au nom du droit des gens, et la crainte de compromettre leur indépendance, les Confédérés délibérèrent. Monnard fut nommé rapporteur de la Commission chargée de formuler un projet de réponse à la France. Mieux peut-être que d'autres membres de la Diète, les députés de Genève et de Vaud connaissaient les vues du roi Louis-Philippe, et savaient l'importance pour les Confédérés d'agir de manière à ne pas faire descendre leur patrie au rang d'une province docile aux injonctions d'un voisin puissant. Leur conduite fut dictée par leur persuasion. Ces députés des cantons les plus attachés à la France, et les plus menacés en cas d'invasion, épousèrent le plus vivement la susceptibilité nationale, et, bien qu'en minorité dans la Commission, ils tinrent un langage auquel la plus grande partie de la Suisse applaudit. L'ambassadeur français, comte

de Montebello, avait parlé au nom des puissances européennes. Suivant le conseil de Monnard, les représentants de la Suisse, dans leur réponse, s'adressèrent à l'ambassadeur lui seul, séparant adroitement la cause de la France et du plénipotentiaire, jeune alors, qui, par des manières hautaines, avait souvent blessé ses collègues, de celle des envoyés des autres puissances étrangères. Le gant fut donc jeté : les cantons refusèrent ce que demandait le roi. Monnard n'avait pas songé seulement à l'honneur de la Confédération ; à ce but premier s'en joignait un autre dans sa pensée. Il voulait voir le canton de Vaud payer généreusement la licence qui lui avait donné l'entrée dans la Confédération, et prendre parmi les cantons une place méritée. Les Vaudois avaient bien donné des gages à la Suisse ; ils s'étaient montrés, entre autres en 1815, animés d'un noble esprit, lorsque les Pidou, les Monod, les Muret présidaient leurs Conseils ; mais ils n'avaient pas été appelés à témoigner leur dévouement en se montrant prêts à tous les sacrifices. L'heure était maintenant venue pour eux de prendre rang par un noble effort. Les milices s'assemblèrent sous un chef digne de leur confiance, le général Guiguer. L'enthousiasme grossit les rangs des bataillons, qui la plupart comptèrent des surnuméraires. Des vieillards s'offrirent. Des vétérans accoururent du dehors, et prirent leur place sous le drapeau. Les visages annonçaient le calme et la résolution. Déjà, des hauteurs, on découvrait les manœuvres des divisions françaises, réunies dans le

pays de Gex, quand le départ de Louis-Napoléon fit tomber la querelle. Les miliciens se hâtèrent de déposer l'habit uniforme pour reprendre la *brante*, et achever leurs vendanges interrompues par la prise d'armes.

La conduite de Monnard dans cette grave circonstance lui fit un nom à l'étranger, et lui valut, de la part de compatriotes, plus d'un témoignage de haute estime. Les Suisses établis à Rio-Janeiro lui firent parvenir une médaille, et la Société suisse de Londres une urne, en mémoire de ce qu'il avait osé. Zurich reconnaissant envoya des députés nombreux porter aux milices de Vaud et de Genève un drapeau, et aux députés des deux cantons une médaille d'honneur.

Depuis cet événement, les lettres ont eu plus de place que la politique dans la carrière de Monnard. Ce n'est pas qu'il n'ait continué d'être appelé par le Cercle de Lausanne à le représenter dans le Grand Conseil; ce n'est pas non plus qu'il n'ait pris part dans les dernières années à nos débats publics : citoyen, il n'a pu cesser de se montrer citoyen; mais les études ont repris pour lui la place qu'elles avaient quelque temps perdue. C'est sans peine qu'il a laissé les hautes fonctions qui lui avaient été conférées pour reprendre les tranquilles habitudes de l'homme de cabinet. S'il s'est chargé, avec un ami, de la rédaction d'une feuille récemment fondée, le *Courrier Suisse*, c'est qu'il a cru devoir soutenir une bannière dont la chute eût pu laisser en péril l'ordre social et

les institutions du pays. Les deux amis n'ont accepté la tâche, à laquelle ils renonceraient avec joie, que par la difficulté de trouver à qui la remettre. Mais toujours, et même alors que la vie politique a été pour lui le plus entraînant, Monnard a reporté les yeux avec regrets vers sa carrière première et vers ces solitudes sacrées, la demeure des Muses. Il y a pour quiconque a goûté d'une vie idéale et des jouissances de l'étude, un secret et puissant attrait qui l'y ramène, ainsi qu'un charme entraînant nous reporte, loin d'un sol divisé et loin des champs fécondés par les sueurs de l'homme, vers les retraites de la poésie, vers ces monts, asile du recueillement, et vers ces prairies antiques, sur lesquelles se balancent encore les grands arbres et les grands souvenirs.

Jamais, sans doute, Monnard n'était devenu étranger aux lettres. Il n'avait pas cessé de se tenir au courant des productions littéraires de notre âge, d'alimenter ses anciens cours académiques par l'étude, et d'en faire de nouveaux. Toujours levé avant l'aurore, et debout encore aux dernières heures du jour, il avait enrichi la presse d'écrits nombreux. Il avait traduit du latin en vers français la *Satire de Salpita contre Domitien*; de l'allemand en français l'*Histoire suisse* de Zschokke, et les *Méditations religieuses* du même auteur. Il avait publié une *Dissertation sur les causes de la décadence du goût*; des *Observations sur l'Histoire de la révolution helvétique* de Raoul-Rochette; les *Actes de la Société suisse d'utilité publique*, réunie à Bâle en 1827, et à Lausanne en



1832. Il avait donné un *Supplément au Catalogue de la Bibliothèque cantonale*, rangeant sous des chefs distincts les ouvrages d'écrivains vaudois et les écrits relatifs à la Suisse, et il avait placé en tête de ce catalogue l'histoire de la bibliothèque. Nous lui devons des *Notices* sur le général De la Harpe, son ami ; sur Jean de Müller, l'historien ; sur l'excellent Manuel, enfant par le cœur, ange par la foi, âme riche et puissante qui disposait de tous les trésors de la poésie. Une histoire de la langue française et un système nouveau d'enseignement de la langue maternelle sont encore inédits. Mais le retour à la vie de cabinet permit à Monnard de s'occuper d'un travail de plus longue haleine et d'une exécution plus difficile. Un libraire de Paris, homme de lettres et ami de la Suisse, nous avait invités à donner en langue française l'*Histoire des Confédérés de Jean de Müller*, et à la continuer ; ensemble nous avons tenté d'élever ce monument à notre patrie. Treize volumes de cette étude sont hors de presse, et les derniers paraîtront, si Dieu le permet, dans le courant de cette année et de la prochaine. Parvenu, dans ce travail, au point où il a cru devoir lui consacrer tous ses instants, et résolu à tous les sacrifices nécessaires à l'accomplissement de son œuvre, Monnard a obtenu de pouvoir, pendant une année, abandonner la tâche, ainsi que le salaire du professeur, pour consacrer ce temps à l'histoire suisse, libre de tout autre soin. En même temps, il a renoncé aux fonctions de membre et de président du Grand Conseil, persuadé qu'il n'eût pu

les remplir sans inconséquence lorsqu'il se déchargeait des devoirs de l'enseignement, et qu'il ne devait pas les conserver sans les remplir.

Tel a été Monnard dans sa vie publique. Vous n'attendez pas de moi que je le montre sous des rapports plus intimes ; que je dise combien il est ami sûr et fidèle ; combien cette âme si fière est accessible à la vérité, et combien ce cœur si ferme est à la fois naïf, délicat, sensible et généreux. Bien moins m'appartient-il de prononcer un jugement sur un homme encore engagé dans des luttes journalières. Tant que Monnard achèvera de descendre la vie, il s'avancera, toujours combattant, entre la bonne et la mauvaise renommée. Un jugement réunirait en vain tous les caractères de l'impartialité, tant qu'il n'aura pas la mort pour interprète : la mort qui endort les haines, fait faire silence autour de la tête qu'elle a frappée, et la met au-dessus de la poussière soulevée par nos vains débats. Mais ce que je ne crains pas de dire, c'est que le lendemain du jour où Dieu l'aura recueilli dans son repos, la Suisse placera Monnard parmi les hommes dont il lui est permis de prononcer le nom avec honneur.

L. VULLIEMIN.

Lausanne, 22 juin 1844.

(Extrait de l'Album de la Suisse Romane, août 1844.)